

**PROGRAMME DU
CONCOURS D'ARCHITECTURE
PLURIDISCIPLINAIRE**

**BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE
RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT**



MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

Montréal 

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

PRÉPARÉ PAR :



MICHELLE DÉCARY
ARCHITECTE

CONSEILLÈRE PROFESSIONNELLE

461 BOULEVARD ST-JOSEPH, SUITE 218

SAINTE-JULIE, QUÉBEC, J3E 1W8

T : 450-922-3162

C: michelle@decaryarchitecte.ca

24 AVRIL 2017

TABLE DES MATIÈRES

1) MISE EN CONTEXTE	
1.1	HISTORIQUE DU PROJET2
1.2	MISSION GLOBALE DU PROJET2
1.3	OBJECTIFS ET PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT3
2) ENJEUX DU PROJET	
2.1	DYNAMIQUE DU QUARTIER4
2.2	ÉNONCÉ DE VISION.....4
3) CONDITIONS EXISTANTES	
3.1	BÂTIMENT7
3.2	SITE ET CONTEXTE URBAIN.....7
3.3	RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR.....8
4) BESOINS	
4.1	AMÉNAGEMENT DU SITE9
4.2	ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....9
4.3	ESPACES REQUIS.....11
4.4	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL.....12
5) BUDGET ET ÉCHÉANCIER	
5.1	BUDGET.....13
5.2	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION.....13
6) ANNEXES	
PA1	CADRE RÉGLEMENTAIRE
PA2	PLAN DU SITE
PA3	PLANS DU BÂTIMENT
PA4	ÉLÉVATIONS DU BÂTIMENT
PA5	PLAN FONDATIONS DU BÂTIMENT
PA6	BILBIO DU 21^Esiècle

1) MISE EN CONTEXTE

1.1 HISTORIQUE DU PROJET

Des évaluations et études entreprises par la Ville de Montréal depuis 2005 ont permis de conclure que l'Arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ne rencontre pas les normes actuelles quant aux collections, aux ressources humaines et aux superficies requises pour une population d'environ 131 500 personnes (recensement 2011). L'Arrondissement a donc fait part de son intérêt de bénéficier du Programme RAC de la Ville de Montréal (Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques) pour développer un projet sur le site actuel de la bibliothèque Maisonneuve.

La bibliothèque Maisonneuve est hébergée dans l'ancien hôtel de ville de la Cité de Maisonneuve, qui fut jadis l'Institut du Radium (1927 à 1967). L'édifice est ensuite devenu un édifice pour des bureaux municipaux avant de devenir une bibliothèque et d'accueillir la première maison de la culture de Montréal en 1981. Aujourd'hui la maison de la culture est logée dans l'ancienne caserne de pompier située de l'autre côté de la rue. L'édifice de la bibliothèque Maisonneuve possède des qualités architecturales reconnues, mais sa fonction première est peu compatible avec celle d'une bibliothèque du 21^e siècle.

Les principales caractéristiques de la population de cet arrondissement sont les suivantes :

- 4^e arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal;
- arrondissement le plus francophone de Montréal (environ 86%).

De façon plus spécifique, les principales caractéristiques de la population du quartier Hochelaga-Maisonneuve sont les suivantes :

- 46 924 personnes habitant le quartier (recensement 2011);
- les personnes de 20 à 34 ans constituent le groupe d'âge le plus nombreux, groupe d'âge appartenant à cette population qu'on identifie comme les « natifs du numérique »;
- une augmentation de près de 14% des naissances est observée dans le quartier.

1.2 MISSION GLOBALE DU PROJET

La communauté de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve est appelée à poursuivre le développement du « vivre-ensemble » dans un contexte de mixité et de diversité entre une population établie depuis des décennies et présentant parfois de nombreuses problématiques sociales côtoyant de nouveaux résidents plus diplômés et plus fortunés.

Or, un projet de bibliothèque au 21^{ème} siècle est plus qu'un espace, il est un projet social. Et le projet de la nouvelle bibliothèque Maisonneuve est bien de son temps avec l'intention de contribuer à faire une différence dans son milieu en offrant aux citoyens un carrefour social, un lieu communautaire.

1.3 OBJECTIFS ET PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT

Les objectifs du projet de rénovation et d'agrandissement sont les suivants :

- Créer des espaces extérieurs publics de qualité, animés et grandement végétalisés.
- Établir un lien entre la bibliothèque et la Maison de la culture.
- Améliorer la visibilité de la bibliothèque et sa transparence depuis la rue Ontario.
- Mettre en valeur la qualité architecturale du bâtiment actuel, sans renier la volonté de créer une nouvelle image pour la bibliothèque.
- Concevoir un agrandissement ayant un langage contemporain afin de projeter une image d'ouverture et de transparence.
- Créer des espaces intérieurs conviviaux favorisant le développement de l'esprit communautaire.
- Créer des espaces favorisant la création et l'apprentissage collaboratif.
- Offrir une diversité de type d'espace pour répondre à différents modes d'appropriation du lieu.

Les paramètres du projet de rénovation et d'agrandissement sont les suivants :

- Restauration de certains éléments caractéristiques du bâtiment actuel, considéré à valeur patrimoniale.
- Rénovation du bâtiment actuel pour une mise aux normes des services électromécanique, des issues et des accès universels.
- Travaux de réfection et d'amélioration de l'enveloppe extérieure.
- Agrandissement d'environ 1 754 m² qui s'additionne aux 865 m² utilisables pour un total approximatif de 2 619 m² (superficie brute programmée de l'agrandissement est estimée à 2 069 m²).
- Aménagement d'une place publique végétalisée sur le site.
- Aménagement d'un patio culturel sur l'avenue Desjardins comme lien structurel entre la Maison de la Culture et la bibliothèque (cet aménagement n'est pas inclus dans les coûts du projet).
- Obtention de l'accréditation LEED Argent.

Les deux objectifs de design, selon le plan «*Montréal, Ville de design/Design de ville*» sont les suivants :

- l'amélioration de la qualité du design des projets construits dans la ville;
- l'affirmation de Montréal en tant que ville de design de l'UNESCO.

Sans s'y limiter, les points d'intérêt et critères de design, sont les suivants :

- L'architecture de la nouvelle bibliothèque et son dialogue avec le bâtiment à caractère historique.
- La conservation et la mise en valeur du bâtiment à caractère patrimonial.
- La qualité des aménagements paysagers et des espaces extérieurs publics.
- La qualité des aménagements intérieurs.
- La qualité de la signalisation intérieure et extérieure.
- La durée de vie utile des composantes du bâtiment.
- L'efficacité des détails de construction.
- Le coût global de l'ensemble du projet (coût global = somme des coûts d'investissement, des aides financières, des coûts d'opération et autres coûts applicables sur la durée de vie du projet).
- L'utilisation de produits, de technologies, de systèmes ou d'équipements fournis ou fabriqués par plus d'un manufacturier.
- La facilité d'opération et d'entretien des composantes et systèmes du projet.
- L'ergonomie des lieux, pour les usagers et les employés.
- L'accessibilité universelle.
- La conception d'aménagements attrayants et d'utilisation équitable pour tous.
- La conception d'aménagements variés et d'utilisation flexible.
- La conception des espaces facilitant l'orientation et d'utilisation simple et intuitive.

2) ENJEUX DU PROJET

2.1 DYNAMIQUE DU QUARTIER

L'acceptabilité sociale est un élément important du projet. L'implication des citoyens et plus de 150 organismes sera une valeur ajoutée dans cette réalité du "vivre ensemble". Des sommes importantes seront investies pour la réalisation du projet afin que tous les citoyens puissent s'approprier cette installation culturelle et ainsi créer des liens entre les différentes générations et les différentes populations. Les résidents du quartier Hochelaga- Maisonneuve ont un attachement particulier envers ce bâtiment historique qui représente les origines du quartier avec une volonté de perdurer dans le temps pour les générations futures et d'être une fierté pour ses citoyens.

2.2 ÉNONCÉ DE VISION

La nouvelle bibliothèque Maisonneuve revendique une signature et une vision qui s'attachent au concept de la rue et à la vitalité urbaine qui l'accompagne. Rue des possibles, la bibliothèque Maisonneuve est un carrefour citoyen et un laboratoire de vie durable.

La rue joue le rôle de symbole et de thématique rassembleuse. La rue est à la fois un espace public, un tiers lieu, véhicule de l'animation urbaine, déclencheur des rencontres et des échanges, un dispositif qui suscite la mise en relation spontanée des uns et des autres, qui alimente les occasions de nourrir la sociabilité. Lieu d'expérimentation et de transformations sociales, la rue est le territoire des fêtes, des revendications et de la parole libre. À l'ère numérique, l'image de la rue se confond avec celle des réseaux et celui de la circulation et du partage des idées.

Ce concept de la « rue des possibles » renvoie également à la riche histoire de la Cité de Maisonneuve « chapitre fondamental de l'histoire du Québec ». Combinant la vocation sociale et civique, dans l'esprit du mouvement City Beautiful, ce projet urbanistique visionnaire a tracé des rues, des boulevards, des bâtiments et, plus généralement, la voie vers une destination idéalisée qui est celle de la prospérité et du bien-être pour ses habitants.

C'est cette destination, repensée dans les termes du développement durable, que propose aujourd'hui la nouvelle « rue » de la bibliothèque qui sert de seuil au quartier culturel, dans le prolongement de la Promenade Ontario.

Suivant cette vision, la position de la bibliothèque en relation avec la rue Ontario et l'avenue Desjardins est explicitée. La rue se rapproche de la bibliothèque, et partant, celle-ci devient plus proche des gens et plus accessible. Si le projet se déploie du côté de l'avenue Desjardins un effet de continuité entre l'intérieur et l'extérieur devrait se créer atténuant du même coup la distance entre l'institutionnel et la sphère publique. Ce prolongement est aussi un pont qui relie la bibliothèque et la Maison de la culture : il contribue à intensifier les opportunités de mutualiser les services des deux organisations et à accroître leur visibilité et leur valorisation commune en accordant une place significative pour la culture dans l'arrondissement.

Par la relation étroite avec ces rues qui la bordent et l'aire publique, le statut de tiers lieu de la bibliothèque Maisonneuve est amplifié. Dans la théorie sociologique des tiers lieux, le premier lieu est celui de la maison, le second, celui du travail et le tiers-lieu est cet espace neutre, accessible accommodant, accueillant, convivial, il est une place

sympathique qui agit comme un second chez-soi et stimule la création de liens de confiance entre les citoyens.

Dans cette perspective, la bibliothèque vise à favoriser les places pour les apprenants, les lecteurs, les spectateurs ou même les créateurs. C'est, en effet, un tiers lieu de création, car il mobilise les citoyens en les engageant dans la co-crédation du projet. De plus, la bibliothèque se dote d'espaces dédiés à la créativité et elle adopte une vision de l'utilisateur où celui-ci est perçu comme un créateur de contenu, un curateur d'informations pour la communauté.

LA RUE PUBLIQUE :

Le tiers lieu est conçu pour favoriser différents degrés d'engagement et de participation qui sont adaptés à la diversité des attentes et des besoins de ceux qui le fréquentent. Ces trois degrés de participation sont liés à la sociabilité, la découverte et la création.

Dans un premier niveau, la bibliothèque est un lieu de sociabilité, de création de liens : elle vise le développement des capacités citoyennes et démocratiques. Lorsqu'elle se prête aux rencontres, aux échanges, à l'enrichissement de la qualité de vie communautaire, à la valorisation de l'oralité, elle assume différentes fonctions / services, sous le signe de la convivialité, du partage, de l'entraide, c'est la « rue publique » où l'on retrouve :

- Une place publique extérieure
- Un hall-agera
- Un café
- Un bar à infos communautaires
- Un service-conseil en bibliothérapie
- Des zones de quiétude
- Des salles de travail en équipe et des îlots collaboratifs
- La bibliothèque de rue

Faciliter la participation des citoyens notamment par l'oralité dans un quartier où l'écrit et la lecture ne sont pas toujours les moyens privilégiés utilisés pour l'accès à la connaissance est fondamental. En ce sens, le **hall-agera** est au cœur du projet, il est la partie visible de la sphère publique qui survient dans la bibliothèque et qui est destiné à valoriser le statut du citoyen et du vivre-ensemble. Le hall-agera est en lien avec un **café** qui rassemble les conditions de convivialité et de « second chez-soi » d'un tiers lieu.

Le **bar à infos communautaire** est un service orienté sur le réseautage et la circulation des informations communautaires à travers un guichet privilégié.

Le service de **bibliothérapie** contribue à l'amélioration de la qualité de vie. À la manière des intervenants de rue, le bibliothécaire conseille, recherche et/ou reçoit les besoins d'aide et de soutien et aiguille l'utilisateur vers des lectures susceptibles d'améliorer la compréhension et la résolution des difficultés ou des conflits. Elle vise à ouvrir un espace intérieur, une chambre à soi face à la détresse.

C'est dans ce scénario de services que l'on situe aussi la « **bibliothèque de rue** ». La variété des services mobiles, sous formes d'installations mobiles ou portables, est déjà considérable, et on ne tarit plus d'éloges sur les bénéfices de ces interventions hors-les-murs qui permettent de rejoindre les clientèles mal desservies ou difficiles à desservir pour des raisons socioéconomiques. Les services de médiation hors-les-murs s'inspireront de l'approche des travailleurs de rue (travailleurs sociaux, intervenants en toxicomanie...) pour proposer une bibliothèque de rue qui ira à la rencontre des gens du quartier (foires commerciales de la rue Ontario; zone HOMA; parcs; esplanades RIO;

marché Maisonneuve; résidences pour 3e âge; CPE; organismes communautaires, tels Carrefour familial, Maison à petit pas, etc.).

LA RUE DES DÉCOUVERTES

Un deuxième niveau de participation est associé à la « rue des découvertes » de la bibliothèque. Ce volet apporte la dimension de l'inspiration, il suggère des expériences, une qualité sensorielle, des ambiances, des propositions qui invitent à explorer et à rêver. La rue des découvertes est celle du butinage, du bouquinage, celle qui offre une exposition sans pression à la technologie et aux contenus culturels et éducatifs. Il comporte :

- Un **espace attractif** qui valorise les produits d'intérêt en ayant recours aux stratégies de marchandisage des librairies et des bouquinistes;
- Des **espaces-collections** pour les différents publics avec une signalisation visuelle attrayante ;
- Une **vitrine citoyenne** pour les expositions amateurs;
- Un **dispositif interactif** valorisant l'histoire du quartier, notamment par la parole.

Les collections sont adaptées au contexte social et culturel du quartier. Une attention est également portée aux contenus liés à l'histoire du quartier.

LA RUE DES ARTS ET DES SAVOIRS

Le troisième niveau suggère une participation qui engage plus activement les citoyens dans une démarche d'apprentissage et de création.

- Un **centre d'apprentissage** (salle de formation et d'apprentissage collaboratif)
- Un **espace créatif – L'Atelier** (lieu de création: arts, artisanat, écriture, fab lab, médialab)
- Un **parcours d'éveil à la lecture**
- Un **patio culturel**

Conçue comme un levier pour la communauté, le **centre d'apprentissage** comprend une salle de formation, un espace d'apprentissage collaboratif décloisonné qui permettrait le travail de groupe informel, le partage et la transmission des savoirs, des expériences de « bibliothèque humaine », etc.

L'espace créatif répond aux besoins qui sont exprimés par les citoyens d'apprendre en faisant (Learning-by-doing), d'oser explorer diverses pratiques créatives dans l'esprit du « faire-par-soi-même » (Do-It-Yourself). Il positionne aussi la bibliothèque dans la mouvance des bibliolabs, liés à la génération plus récente des tiers lieux culturels, qui comprennent des laboratoires de création numérique et non-numérique avec des ateliers libres.

Le patio culturel, qui est un scénario issu de la journée de codesign, joue le rôle de zone de transition, avec la rue comme trait d'union, entre la bibliothèque et la Maison de la culture. C'est aussi une fonction qui relie et prolonge les fonctions culturelles de l'intérieur vers l'extérieur de la bibliothèque, ou vice versa, en lui donnant une certaine porosité, une ouverture qui facilite son apprivoisement, son appropriation progressive. Le patio culturel comprend une terrasse extérieure munie d'une micro-scène, un mur d'intervention poétique éphémère et un coin de prise de parole.

3) CONDITIONS EXISTANTES

3.1 BÂTIMENT

La bibliothèque Maisonneuve, située au 4120 Ontario Est, occupe l'ancien Hôtel de ville de la Cité de Maisonneuve. Cet édifice Beaux-Arts illustre bien le projet de la Cité de Maisonneuve de se doter d'édifices institutionnels prestigieux dans l'esprit du mouvement urbanistique et architectural City Beautiful.

Le bâtiment actuel qui date de 1912, a conservé plusieurs caractéristiques architecturales originales qui devront être préservées et actualisées pour leur mise en valeur. Pour n'en nommer que quelques unes, la composition tripartite des façades, les portes de bronze, l'escalier intérieur monumental avec son garde-corps, les deux verrières colorées et le revêtement de mosaïque au sol. L'énoncé d'intérêt patrimonial et le rapport d'orientations fournis au PFT précisent davantage ces éléments caractéristiques.

Malgré ses qualités intrinsèques, le bâtiment ne répond pas au besoin d'une bibliothèque du 21^e siècle, qui se veut tiers lieu, déclencheur de rencontres et d'échanges.

L'actuel bâtiment doit être agrandi pour loger les espaces requis pour répondre aux besoins des citoyens d'aujourd'hui en matière de bibliothèque publique et à la hausse de fréquentation, mais aussi pour transformer l'image projetée de la bibliothèque.

3.2 SITE ET CONTEXTE URBAIN

À l'intersection de deux artères d'importance, Pie IX et Ontario, la bibliothèque est située au sein du quartier vert et du quartier culturel, à la limite du quartier durable. Elle bénéficie de la proximité de la Maison de la culture Maisonneuve et de la place Valois ainsi que de la promenade Luc-Larivée. Le marché Maisonneuve, l'avenue Morgan et le bain Morgan, situés à proximité relatent pour leur part les grands gestes posés au début du 20^e siècle pour bâtir une cité inspirée du mouvement City Beautiful.

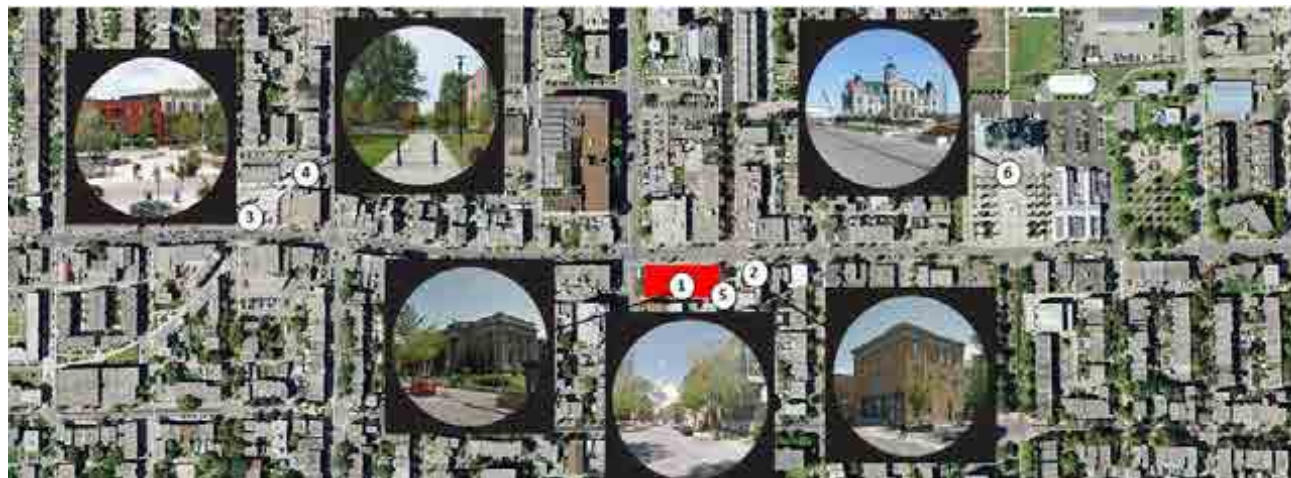
Le quartier qui a connu des développements résidentiels notables dans les dernières années, devrait voir encore de nouveaux projets de transformation de secteur industriel en secteur résidentiel. Le tissu urbain environnant est mature, dense et riche de son histoire.

Le terrain situé en tête d'ilot, relativement plat, couvre une superficie de 2 267,3 m² dont 74,1 m en façade sur la rue Ontario. Le bâtiment actuel pour sa part, a une empreinte au sol d'approximativement 386,6 m². Le terrain, grandement végétalisé, avec plusieurs arbres matures, représente un poumon dans le secteur et les activités d'appropriation par les résidents y sont notables.

Le site du projet n'est greffé d'aucune servitude ou droit de passage.

Divers documents et études sur le site ont été réalisés, tels que :

- Plan d'arpentage indiquant les niveaux, les lignes de propriété et les services (voir annexe A2);
- Étude géotechnique et environnementale préliminaire.



Légende :

- [1] la bibliothèque Maisonneuve
- [2] la Maison de la culture Maisonneuve
- [3] la place Valois
- [4] la promenade Luc-Larivée
- [5] le futur aménagement piétonnier de l'avenue Desjardins
- [6] le Marché Maisonneuve

3.3 RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le projet doit tendre à se conformer à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement et aux objectifs du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047). Toutefois, compte- tenu des conditions particulières du site et du projet, la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement (DAUSE) se déclare prêt à considérer éventuellement l'octroi de certaines dérogations. À ces fins, la DAUSE a rédigé un document intitulé "cadre réglementaire " qui résume les critères /objectifs à rencontrer dans ce projet (voir annexe A4).

Règlements en vigueur :

- Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275);
- Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

Le projet d'agrandissement de la bibliothèque peut comporter plusieurs dérogations à la réglementation d'urbanisme. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose de recourir aux procédures d'approbation régies par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009). Cette réglementation exige la production de documents (plan d'implantation, élévations, plan d'aménagement des espaces extérieurs, étude d'ensoleillement, étude acoustique etc.) qui seront requis le cas échéant, aux fins de présentation au comité consultatif d'urbanisme. En vertu des procédures prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), l'octroi des dérogations comporte une approbation de la part du conseil d'arrondissement nécessitant trois séances qui implique des délais entre 4 et 6 mois, et ce, avant la délivrance des permis de construction.

4) BESOINS

4.1 AMÉNAGEMENT DU SITE

L'aménagement du site actuel doit être revu dans son ensemble afin que la nouvelle bibliothèque agrandie soit en lien étroit avec les espaces extérieurs. Ces derniers doivent être aménagés et perçus comme un lieu public, un prolongement, à la fois de la bibliothèque et de la rue, un espace animé et vivant. Les espaces extérieurs sur le site doivent être en lien avec ceux sur l'espace public et plus particulièrement avec l'avenue Desjardins qui sera piétonnisée de façon permanente entre la rue Ontario et la Place Ernest Gendreau.

L'avenue Desjardins doit agir comme un pont entre la maison de la culture et la bibliothèque et son aménagement permettra de l'utiliser comme patio culturel, aire d'expression et de création spontanée. Le projet développé devra proposer des pistes d'aménagement pour la piétonisation de l'avenue Desjardins en lien avec cette vision, même si les travaux reliés à ces aménagements ne font pas partie du coût du projet.

Les aménagements extérieurs auront comme objectifs de porter une attention particulière aux éléments suivants :

- Stimuler une utilisation quatre saisons.
- Favoriser les échanges informels.
- Permettre des appropriations diverses du lieu pour tenir compte des âges et cultures variées.
- Assurer la sécurité des usagers.
- Assurer le confort acoustique.
- Créer ou maintenir des zones végétalisées importantes pour maintenir une zone verte dans le quartier.
- Aménager une zone de fraîcheur pour les périodes de canicule.
- Aménager des zones de lecture intérieures et extérieures.
- Participer à la définition de la nouvelle entrée de la bibliothèque.

4.2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'agrandissement de la bibliothèque a pour but, entre autres, de renouveler l'image de la bibliothèque comme lieu, non plus simplement de savoir, mais de partage, de création, d'apprentissage collaboratif. La bibliothèque de l'avenir se présente comme le troisième lieu, comme le second chez soi. Pour réinventer cette image, une présence forte sur la rue et une ouverture sur l'extérieur est souhaitée.

Si l'agrandissement se veut contemporain par sa forme comme par son approche, il se doit d'être dans un dialogue avec le bâtiment actuel dont la présence et le caractère très fort doit être préservé. L'occasion est belle d'utiliser cette dichotomie pour créer des espaces aux caractères distincts, jouer sur la différence pour « re-découvrir » ce qui est là depuis plus de cent ans.

Le bâtiment actuel requiert des travaux de restauration de certains éléments caractéristiques. À l'intérieur, notons la mosaïque au sol de l'entrée principale, les deux vitraux et l'escalier principal. À l'extérieur, la porte de bronze et la maçonnerie requiert une attention particulière. L'audit architectural, fourni au PFT, établit les interventions à faire principalement sur la maçonnerie, les parapets, la toiture et sur les fenêtres.

Une analyse devra être faite sur la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe sans nuire à ses composantes. Cette analyse sera complétée par une

analyse de l'ingénieur sur les options pour une réduction de la consommation énergétique du bâtiment. L'évaluation des options par la méthode du coût global permettra de retenir la solution optimale.

Les travaux suivants, sur le bâtiment existant, devront être inclus au projet:

- Réfection de la toiture;
- Réfection complète de l'escalier extérieur en façade;
- Réfection/restauration de la maçonnerie et de joints;
- Réfection des fenêtres;
- Réfection des plafonds;
- Réfection de l'éclairage et de la distribution des services;
- Réfection des systèmes électromécaniques;
- Réfections/restauration des finis intérieurs;
- Travaux d'imperméabilisation des fondations et installation de drains français;
- Et tout autre travail requis par l'audit.

L'agrandissement est prévu principalement sur trois niveaux (S-S, E1, E2) en continuité avec les niveaux existants pour des raisons de fonctionnalité. Toutefois, en raison du souhait de créer un lien fort avec la rue Ontario et les espaces publics extérieurs, le hall se situera au niveau de la rue pour une entrée de plein pied. Diverses stratégies devront être développées pour à la fois, faire pénétrer la lumière en sous-sol et créer des espaces intérieurs en lien avec l'extérieur.

Une enveloppe qui joue avec la transparence afin que les activités intérieures participent à l'animation de la « rue publique » et que le public souhaite à son tour être un acteur de la « rue des découvertes ».

L'agrandissement doit être à la fois en lien avec la place publique à aménager sur le site, la voie publique qu'est la rue Ontario et le lieu public qu'est la maison de la culture via le patio culturel de l'avenue Desjardins.

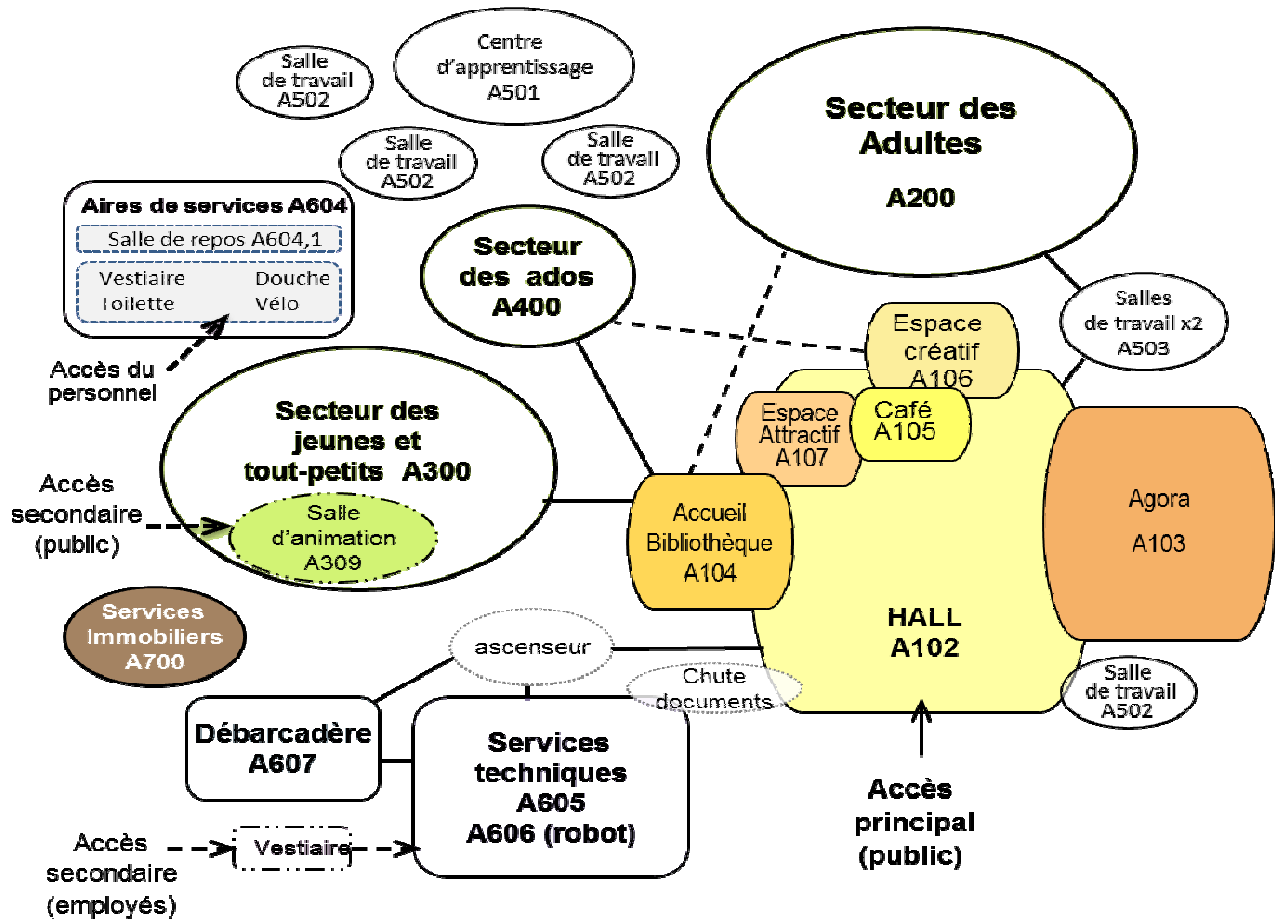
4.2 ESPACES REQUIS

TABLEAU SYNTHÈSE		SUPERFICIE UTILISABLE m ²		
SECTEUR A100 Secteur d'accueil			462	
SECTEUR A200 Secteur des adultes			755	
SECTEUR A300 Secteur des jeunes			668	
SECTEUR A400 Secteur des adolescents			115	
SECTEUR A500 Aires de rencontres et d'échanges (général)			175	
SECTEUR A600 Aires des employés (administratif, technique et services)			334	
SECTEUR A700 Aires des services immobiliers			111	
Total superficie utilisable programmée			2619	
Superficie utilisable de la bibliothèque existante			865	
Total - superficie utilisable programmée de l'agrandissement			1754	
		Ratio utilisable/bâtie facteur F2	12,0%	
			314	
Total superficie brute (bâtie programmée) de l'agrandissement			2069	
Superficie brute du bâtiment existant			1240	
Total superficie brute (bâtie programmée) du projet			3309	
SECTEUR A800 Espaces extérieurs public			1030	
POSTES INTERNET GRAND PUBLIC (IGP)	Objectif du RAC	Qté prévue au PFT		
	41	fixe	mobile	
		43	18	
PLACES ASSISES	Objectif du RAC	Qté prévue au PFT*		
	207	Fauteuil/banc	Chaise/table	
		140	84	
COLLECTION	Quantité		Superficie (m2)	Ratio collection/ m² utilisable-biblio
	complète	sur place	Nette Utilisable	
Population de la desserte: 46 000(projeté)	84 771	60 439	665 878	34%

* Les places assises incluent les places réparties à travers les collections de la bibliothèque, dans le salon de lecture, dans l'agora, dans le café ainsi que celles de l'espace attractif. Elles excluent les places dans les salles de travail, dans la salle d'animation, dans la salle d'apprentissage, dans l'aire de l'heure du conte et dans le FabLab.

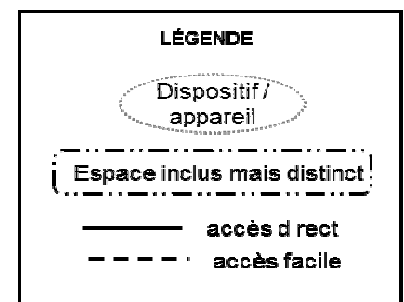
4.3 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

**organigramme fonctionnel
GÉNÉRAL**



Note :

1. L'illustration des espaces n'est pas proportionnelle aux dimensions requises
2. Seuls les espaces principaux sont identifiés



2016-07-19

5) BUDGET ET ÉCHÉANCIER

5.1 BUDGET

Le budget pour la réalisation du Projet est de : 10 917 000 \$ avant taxes en dollars 2018 (date visée pour l'appel d'offres en construction), en considérant une indexation de 2%/an

Dans le cadre de ce concours, le budget pour la réalisation du projet correspond au budget de construction et inclut :

- Les coûts des travaux de démolition, de rénovation et de construction, d'aménagements intérieurs, d'aménagements du site, la mise en lumière du projet, l'aménagement d'une terrasse sur le toit pour la culture en bacs, les coûts reliés aux infrastructures pour les installations multi média, les équipements fixes, les coûts afférents au développement durable, les frais reliés à la décontamination et aux conditions du sol : 400 000\$, les frais généraux et d'administration :12 %, et des contingences de design de 10 %.

Pour plus de clarté le budget exclut :

- Le mobilier non fixe (ex fauteuils , tables, etc.) l'équipement informatique et de multi média ainsi que les équipement automatisés pour le prêt, le retour et le tri des documents (RFID) ainsi que les contingences de construction.

5.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'échéancier visé pour la réalisation du projet est le suivant :

Lancement du concours d'architecture pluridisciplinaire	Avril 2017
Annonce de l'équipe lauréate	Octobre 2017
Octroi du mandat aux professionnels lauréats	Décembre 2017
Plans et devis complétés	Février 2019
Appel d'offres pour travaux	Mars-avril 2019
Octroi du contrat de construction	Juin 2019
Travaux de construction complétés	Janvier 2021
Mise en opération	Avril 2021
Réception définitive	Février 2022

6) ANNEXES

PA1 CADRE RÉGLEMENTAIRE (PAGES SUIVANTES)

PA2 à PA6 Voir fichiers pdf joints

ANNEXE PA1 – CADRE RÉGLEMENTAIRE



Document d'information

Agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve

**DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX
ENTREPRISES**

Préparé par Sylvain Decoste

Conseiller en aménagement

15 décembre 2015

Contexte

Le projet d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve peut comporter plusieurs dérogations à la réglementation d'urbanisme. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose de recourir aux procédures d'approbation régies par le **Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009)**.

Cette réglementation exige la production de documents (plan d'implantation, élévations, plan d'aménagement des espaces extérieurs, étude d'ensoleillement, étude acoustique etc.) qui seront requis, le cas échéant, aux fins de présentation au comité consultatif d'urbanisme.

En vertu des procédures **prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009)**, l'octroi des dérogations comporte une approbation de la part du conseil d'arrondissement nécessitant trois séances, ce qui implique des délais entre 4 et 6 mois, et ce, avant la délivrance des permis de construction.

Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)

Le site de la Bibliothèque se trouve à l'intérieur d'une aire d'affectation désignée « Secteur résidentiel ». Le Plan d'urbanisme prévoit des paramètres de hauteur pouvant varier entre 2 et 6 étages avec des taux d'implantation au sol moyen.

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Le schéma d'aménagement prévoit affecter l'emplacement à des fins de dominance résidentielle.

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275)

La propriété se situe dans un secteur de catégorie E.4(2) où les « équipements éducatifs et culturels » sont autorisés. Les taux d'implantation se situent entre 30 % et 70 %. Les hauteurs autorisées peuvent varier entre 2 et 3 étages sans dépasser 12,5 mètres. Les modes d'implantation sont régis par les règles d'insertion. Le bâtiment est identifié comme immeuble significatif au règlement d'urbanisme. Tous les travaux de transformation doivent être approuvés par le comité consultatif d'urbanisme.

Un pourcentage équivalent à 22 % de la superficie du terrain doit être recouvert d'éléments végétaux.

Dérogations

Certaines dérogations peuvent être accordées compte tenu de la particularité du site et du bâtiment, à savoir ;

- À l'alignement de construction (article 52);

Dérogations (suite)

- Au nombre minimal d'unités de stationnement à fournir (article 561);
- Aux aménagements requis pour l'implantation d'une aire de chargement localisée en bordure d'un secteur d'habitation (article 548);
- Pourcentage minimal de maçonnerie pour les façades (80 %) (article 81);
- Pourcentage maximal d'ouvertures de 40 % (article 89).

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) n'exclut pas les propositions qui nécessiteraient un amendement au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047). Des délais supplémentaires de 3 mois sont à prévoir en plus d'un passage obligatoire au Comité Jacques-Viger.

Objectifs et critères d'évaluation du projet d'agrandissement de la Bibliothèque

Le bâtiment de la Bibliothèque Maisonneuve est désigné comme étant un immeuble significatif. Les travaux de transformation seront évalués à partir des critères apparaissant aux articles 109, 118 et 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

De plus, le projet d'agrandissement devra respecter les recommandations relatives incluses dans le document intitulé « Recommandations relatives au maintien des valeurs patrimoniales – Site de l'hôtel de ville de la Cité de Maisonneuve – Arrondissement de Mercier-Hochelaga/Maisonneuve ».

Les participants au concours devront aussi prendre en considération les objectifs et les critères qui s'adressent au bâtiment et à l'aménagement de l'espace public **qui sont transmis à titre préliminaire**, à savoir :

Pour le bâtiment :

1. Préserver le dégagement de la façade principale du bâtiment d'intérêt patrimonial;
2. Dégager les encoignures des façades latérales afin d'assurer la mise en valeur de la volumétrie du bâtiment existant;
3. Prendre en considération la lisibilité du bâtiment d'intérêt patrimonial depuis l'intersection Ontario-Pie-IX;
4. Respecter la hauteur maximale en mètres du bâtiment d'intérêt patrimonial (voir : Les orientations relatives au maintien des valeurs patrimoniales qui se rattachent au site) ;
5. Assurer l'accessibilité universelle sur le site et au bâtiment par son entrée principale ;

Pour le bâtiment (suite) :

6. Contribuer à l'animation de la rue par la transparence des aménagements tout en prévoyant notamment des vues généreuses sur l'intérieur et ses activités (voir et être vu) ;
7. Aménager les escaliers, les rampes et les autres dispositifs de changement de niveau de manière à établir une relation harmonieuse avec l'espace public de la rue dans le but de maintenir une continuité spatiale affirmée vers le bâtiment.
8. Contribuer à créer une relation d'ouverture avec l'aménagement du domaine public en considérant un aménagement piétonnier de l'avenue Desjardins;
9. Considérer pour l'aménagement d'une nouvelle entrée pour le bâtiment, les préoccupations suivantes:
 - a. l'importance de bien se démarquer par rapport à l'entrée du bâtiment existant;
 - b. la relation étroite avec la rue pour offrir un parcours d'entrée invitant.
10. Favoriser l'arrimage de tous les niveaux des nouveaux planchers avec ceux du bâtiment existant dans le but d'assurer la fonctionnalité de l'ensemble.

Pour les espaces extérieurs :

1. Mettre en valeur le bâtiment actuel de la Bibliothèque, de façon à renforcer l'identité locale du lieu à partir des symboles existants;
2. Permettre une certaine flexibilité et polyvalence dans leur usage. L'élaboration de scénarios d'utilisation variables selon les saisons est encouragée;
3. Être en relation étroite avec le bâtiment et son agrandissement. L'établissement d'une synergie entre les différentes fonctions publiques du site est à privilégier;
4. Être aménagés de façon à multiplier les opportunités pour s'asseoir en respectant les règles de confort et le sentiment de sécurité (protection par rapport à la circulation, regroupement des sièges, orientations du regard,etc);
5. Prévoir l'intégration d'éléments architecturaux (ex. bolards, murets, arbres en bacs, etc.) permettant une appropriation informelle et spontanée du lieu tout en augmentant l'attractivité de l'espace public extérieur;
6. S'assurer que le traitement de sol de l'espace public extérieur contribue à promouvoir l'identification de la place comme faisant partie intégrante du domaine public. Une intervention aux abords de l'espace public (i.e. trottoirs, espaces de stationnement sur rue) pourrait être envisagée afin d'étendre le rayonnement de l'espace public au-delà des limites du lot;
7. Renforcer et assurer un sentiment de sécurité chez les usagers à tout moment de la journée. Des mesures adéquates favorisant une appropriation en soirée sont à considérer;

Pour les espaces extérieurs (suite) ;

8. Assurer, advenant l'aménagement d'espaces extérieurs à un niveau plus haut ou plus bas que celui de la rue, la visibilité et le maintien d'une liaison visuelle adéquate et sécuritaire des lieux;

9. Concevoir un plan-lumière qui favorise la mise en valeur du bâtiment patrimonial;

10. Tenir compte de l'environnement sonore et des résultats de l'étude acoustique. Des mesures ou stratégies doivent être élaborées dans le but de minimiser les impacts négatifs générés notamment par la circulation en provenance du boulevard Pie-IX;

11. Maximiser les conditions d'ensoleillement de l'espace public tout en prévoyant des zones ombragées afin d'augmenter le confort des usagers lors des périodes les plus chaudes;

12. Intégrer les considérations d'ordre historique les plus significatives associées au lieu dans la conception de la place. (i.e. Hôtel de ville de la Cité de Maisonneuve). La présence de la bibliothèque de Maisonneuve, tant par la qualité de son architecture que par sa fonction, doit chercher à établir d'emblée et sans ambiguïté le caractère civique de la place ;

13. Prévoir un élément signalétique distinctif, fonctionnant comme un repère urbain, afin de rehausser la symbolique identitaire du lieu et d'accroître son attractivité auprès des piétons ;

14. Considérer la dimension tactile des matériaux et du mobilier comme un élément d'importance et potentiellement attractif dans la conception de l'espace public :

15. Maintenir et aménager un couvert végétal correspondant à 22 % de la superficie du terrain.

STATIONS UTILISÉES POUR CE LEVÉ

POINT	Y	X	Z	
A	5045630.518	301641.582	18.87	CLOU «PK»
B	5045593.435	301624.612	18.81	CLOU «PK»
C	5045665.036	301659.474	18.43	CLOU «PK»
D	5045643.436	301611.772	19.10	CLOU «PK»

LÉGENDE

- M= DIMENSION ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ
- T= DIMENSION AU TITRE
- R= DIMENSION CADASTRALE APRÈS RENOVATION
- C= DIMENSION CADASTRALE AVANT RENOVATION
- ☉ BORNE-FONTAINE
- ☼ LAMPADAIRE
- ⊥ HAUBAN
- ⊕ POTEAU ÉLECTRIQUE
- HAIE
- CLOTURE
- LIMITE DE L'ASPHALTE
- LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
- MUR DE SOUTÈNEMENT
- BORDURE DE BÉTON
- ⊗ PARCÈMETRE
- ☉ PUISARD
- ☉ ARBRE ET SON DIAMÈTRE EN CENTIMÈTRE
- ⊕ ALTITUDE GÉODÉSIQUE
- ⊕ COLONNE
- MURET DE BÉTON
- ⊕ REGARD
- ⊕ BOLLARD
- ⊕ CLOU «PK»

DOCUMENT ÉVOLUTIF

VERSION	MINUTE	DATE	NOTE(S)
1	4479	15/01/2015	
2	4601	09/02/2015	AJOUT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

NOTE: LES ALTITUDES ET LES COORDONNÉES MONTRÉES SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME DE COORDONNÉES S.C.O.P.Q. (FUSEAU 8), NAD83 EN RELATION AVEC LE NIVEAU MOYEN ES MERS.

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE
 • REPENTIGNY • MONTRÉAL •
 UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
 www.labre.qc.ca

PLAN TOPOGRAPHIQUE

MANDANT: MYRITH YASSA, GESTIONNAIRE, VILLE DE MONTRÉAL
 CADASTRE: DU QUÉBEC
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
 ARRONDISSEMENT: MERCIER/HOCHELAGA-MAISONNEUVE
 LOT(S): 1 878 396

MONTRÉAL, LE 9 FÉVRIER 2015

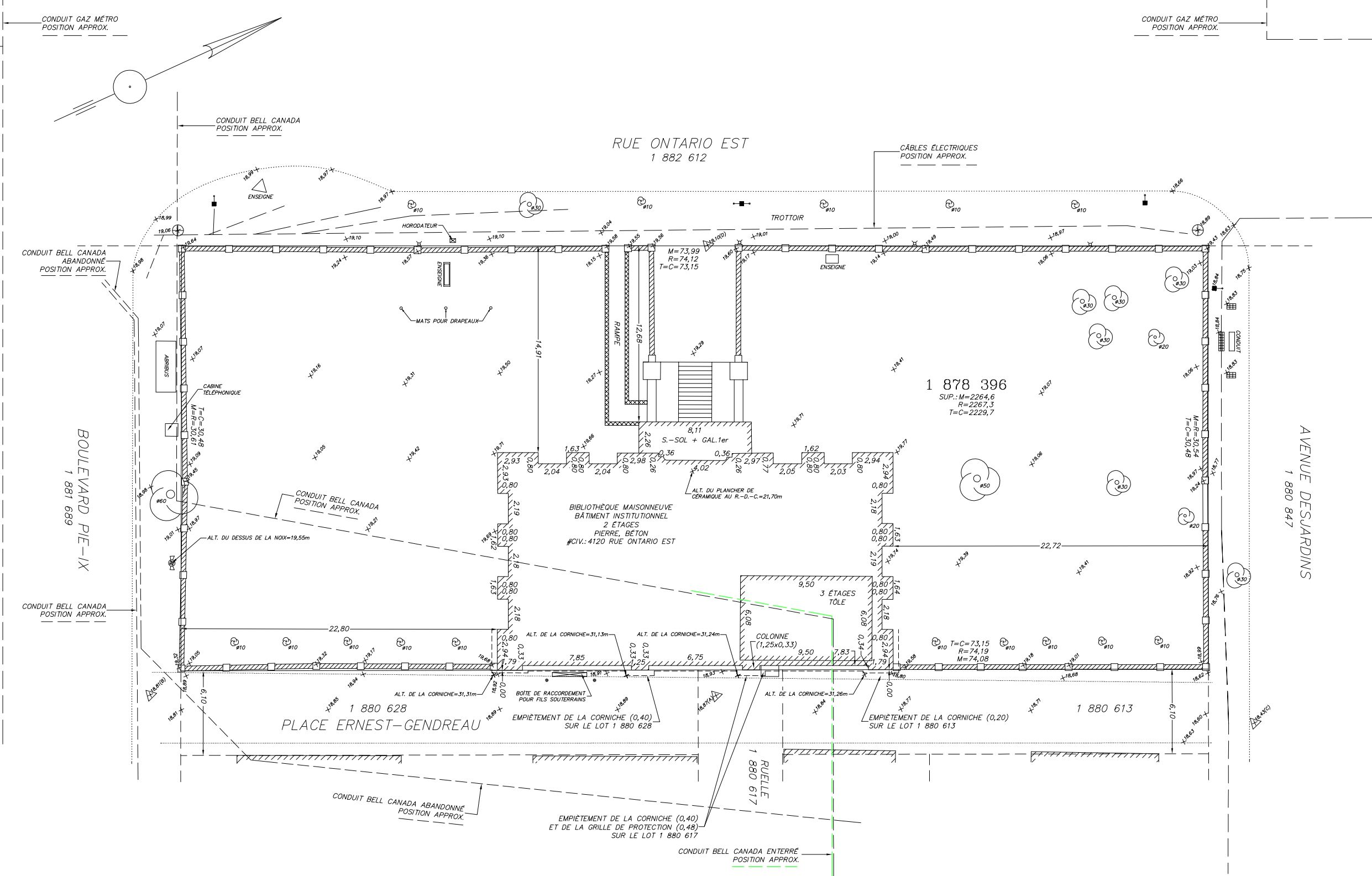
PAR: LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
 ÉMISE LE .../.../...

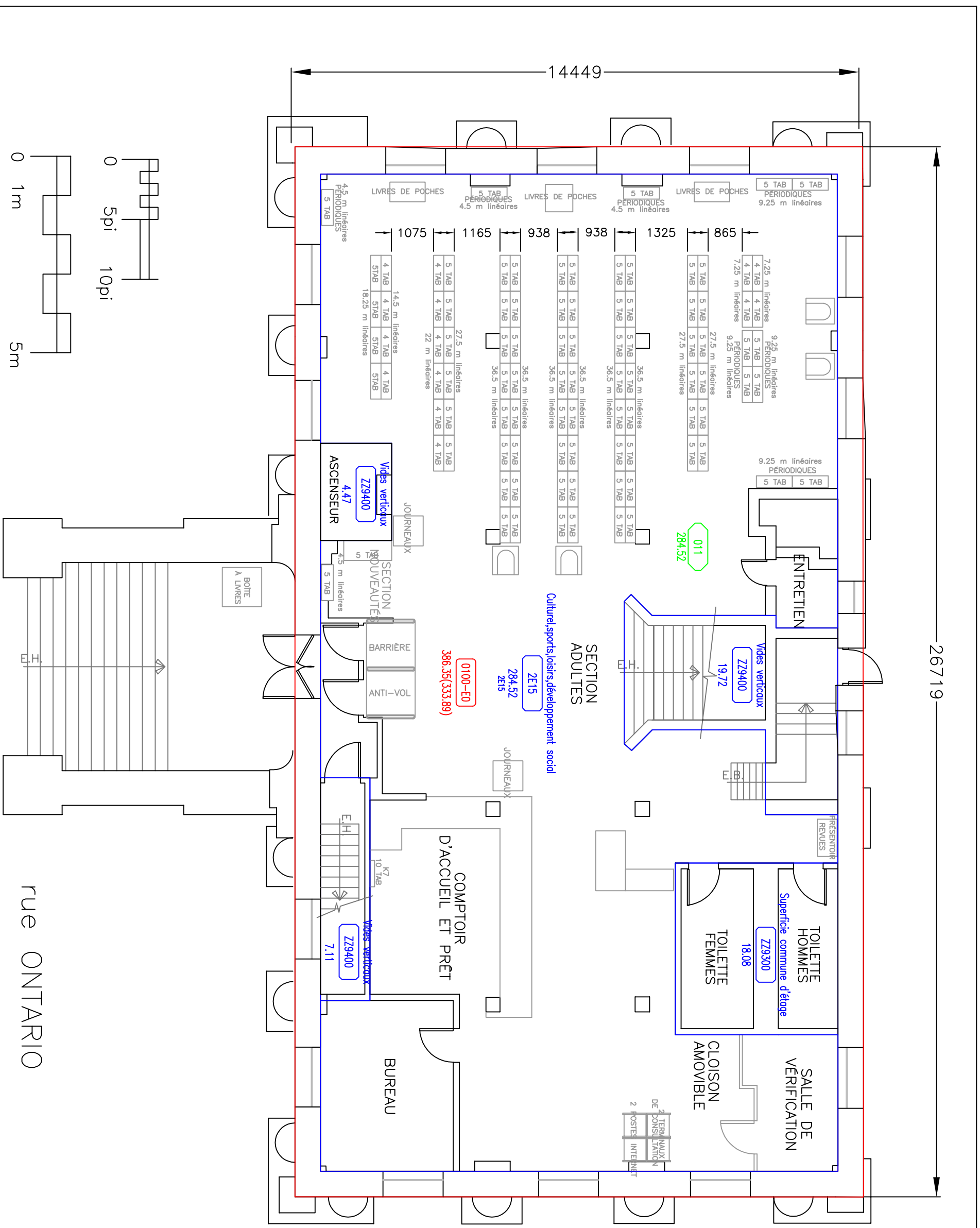
..... A.-G.

LEVÉ: 11 ET 12 DÉCEMBRE 2014 ÉCHELLE: 1:200 (SI)

DESSIN: P63791-V2 MINUTE: 4601 DOSSIER: P63791

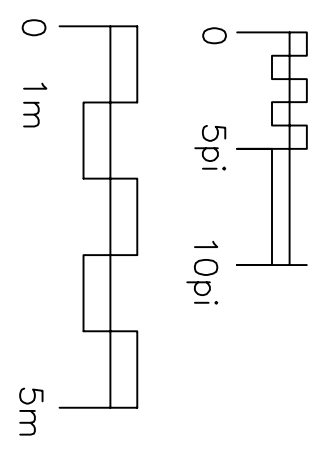


LA POSITION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES PROVIENNENT DES INFORMATIONS OBTENUES DE INFO-EXCAVATION



26719

14449

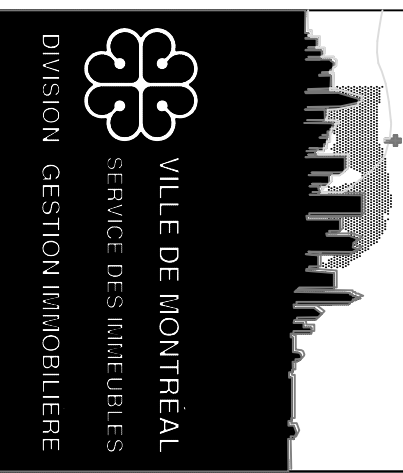


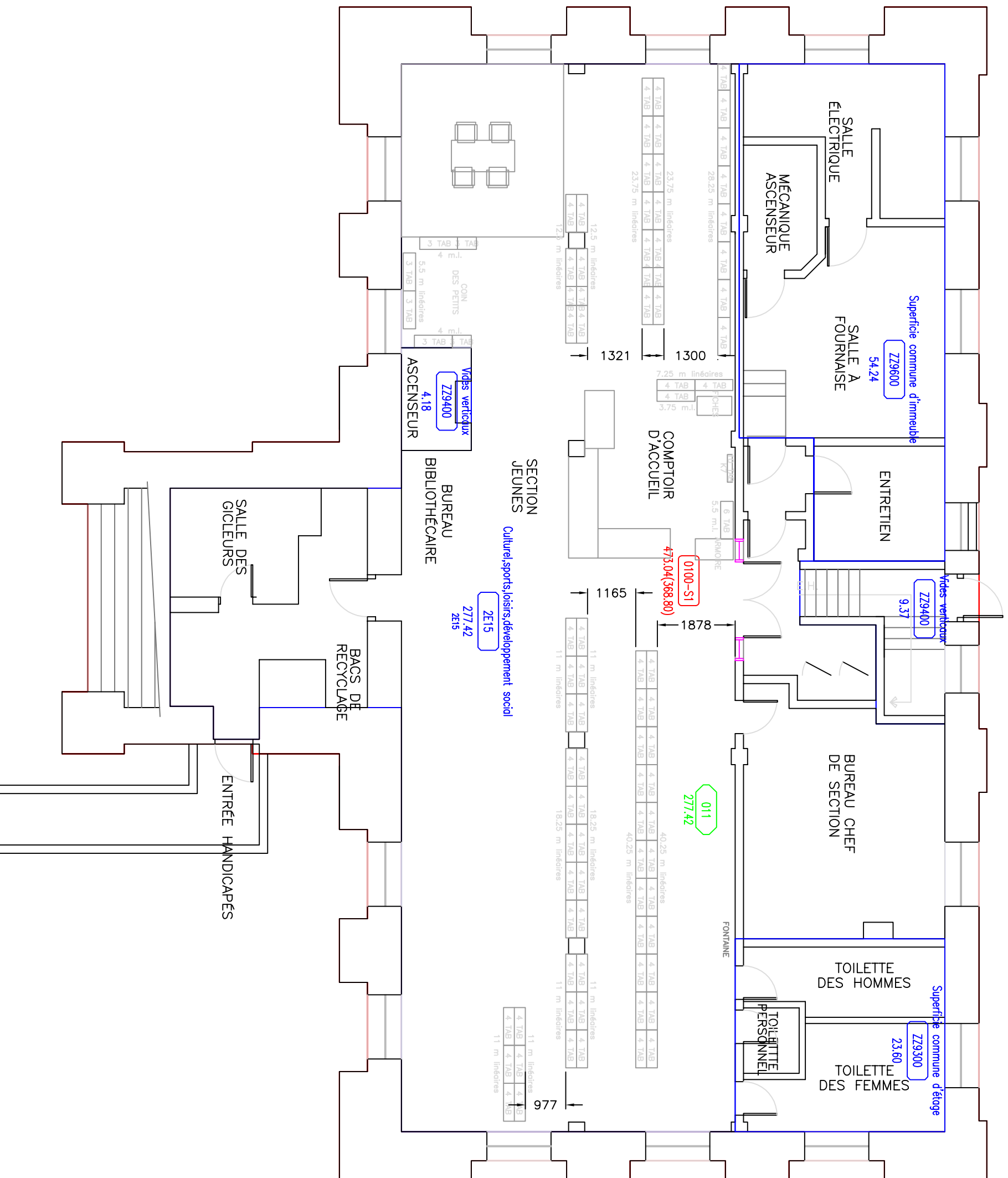
HISTORIQUE D'INTERVENTION

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION
03/07/2011	Archivage	Apogé - étage salle de vérification

LES SUPERFICIES SONT MESURÉES SELON LA RÉGIE BOMA 1996

Bâtiment	Bibliothèque Maisonneuve		
Adresse	4120 rue Ontario est		
Plancher	rez-de-chaussée	No dessin	0100-EO
No bâtiment	0100	hors échelle	11X17
Dessiné par	m.l.	Chemin d'accès	x:\Dessins-Occupation
Date	01/10/2003	gestionnaire Immobilier	Alain Nolet 868-5185





LES SUPERFICIES SONT MESURÉES
SECON LA RÉGLE BOMA 1996

Bâtiment
Bibliothèque
Maisonneuve

Adresse
4120 rue Orlando est

Plancher
1^{er} étage

No bâtiment
0100

Designé par
m.l.

Date
01/10/2003

gestionnaire immobilier
Alain Nolet 868-5185

No dessin
0100-E1

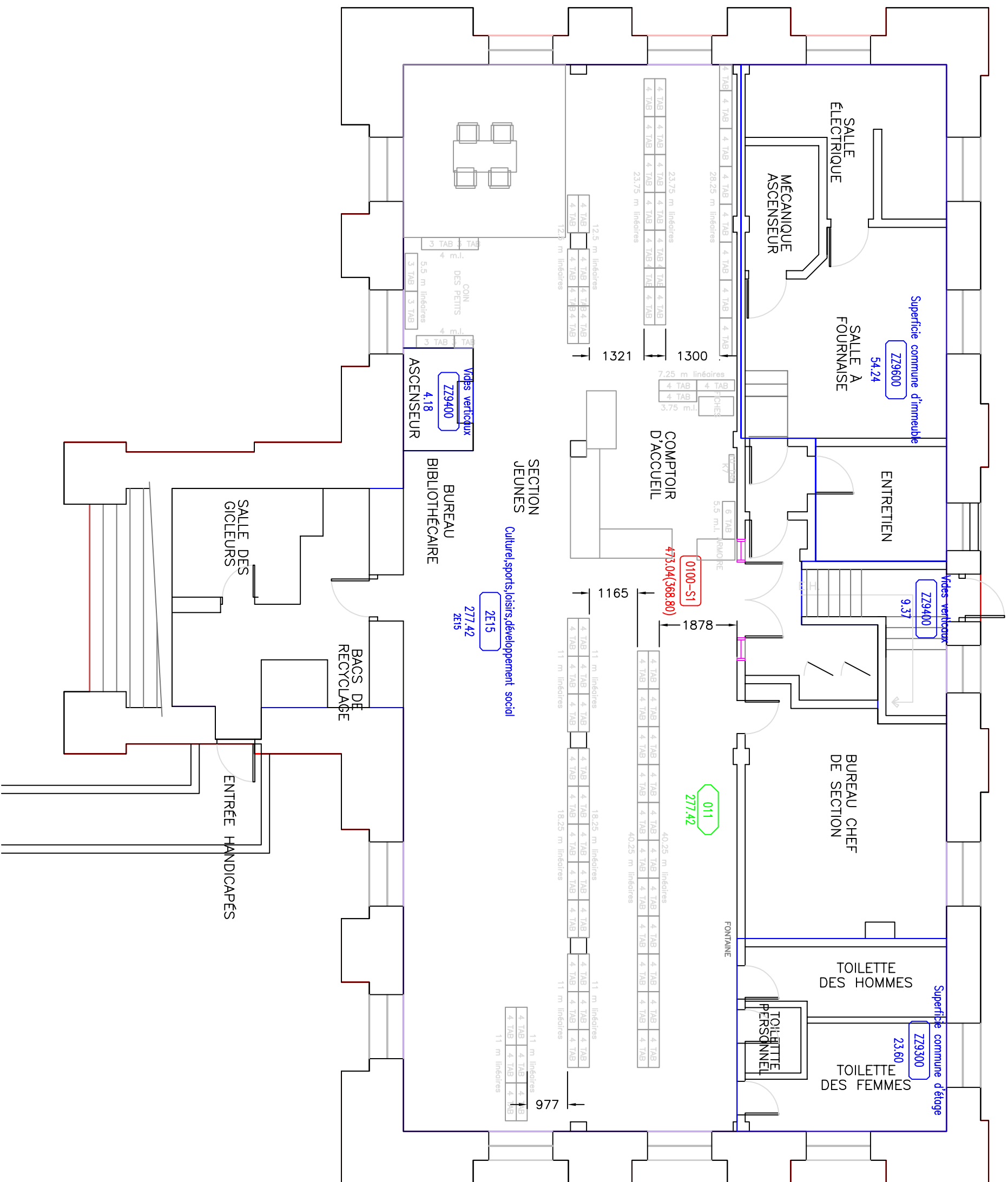
Echelle
hors échelle

Chemin d'accès
x:\Desains-Occupation

Echelle
1/1 X 1/7

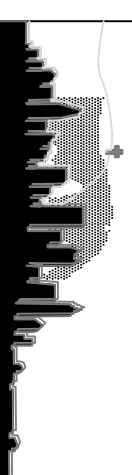


VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES IMMEUBLES
DIVISION GESTION IMMOBILIERE

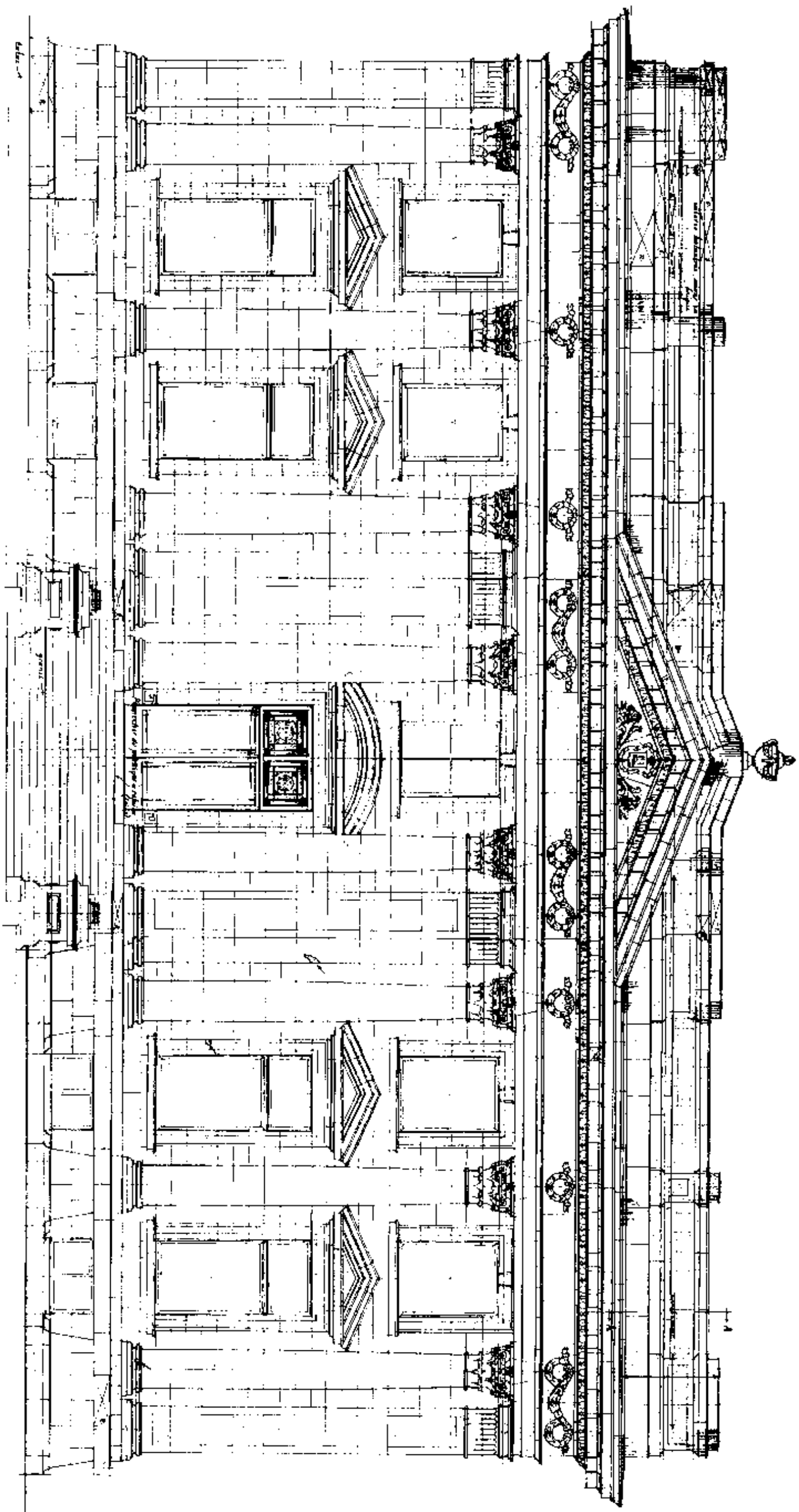


LES SURFACIES SONT MESURÉES SELON LA RÉGLE BOMA 1996

Bâtiment			
Bibliothèque Maison neuve			
Adresse			
4 120 rue Ontario est			
Pancier			
5045-501			
No bâtiment	0100	No dessin	0100-51
Dessiné par	m.l.	Echelle	hors échelle
Date	01/10/2003	Chem. d'accès	1 X 17
gestionnaire Immobilier		Alain Noël 868-5185	



VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES IMMEUBLES
DIVISION GESTION IMMOBILIÈRE



ÉLEVATION DU ONTARIO

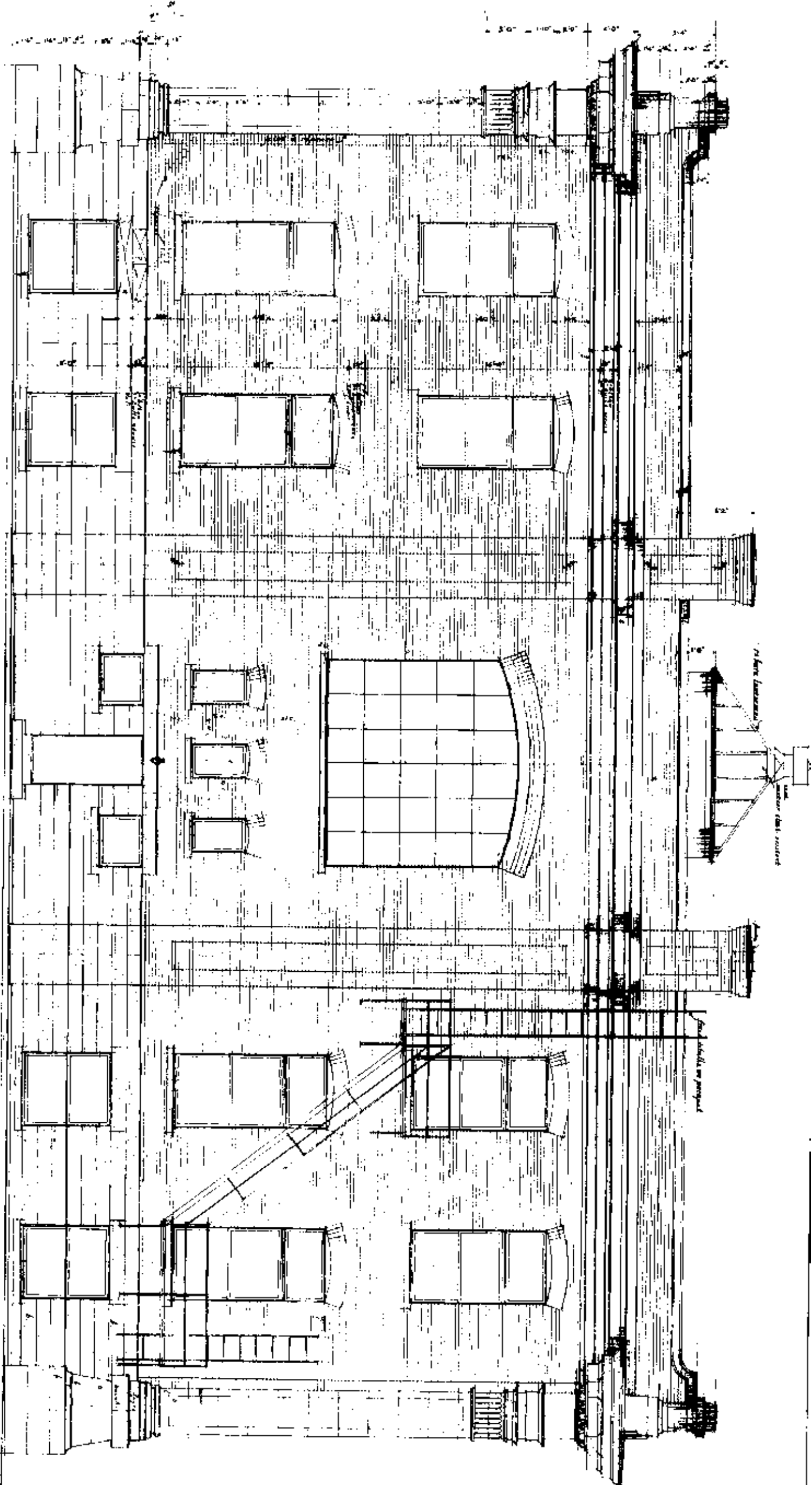
LÉGENDE

- Plâtre à l'extérieur
- Plâtre à l'intérieur
- Plâtre à l'intérieur en ciment
- Plâtre à l'intérieur en plâtre
- Plâtre à l'intérieur en plâtre et ciment
- Plâtre à l'intérieur en plâtre et ciment et ciment

SECTION A-A D'ENHANCEMENT

VILLE DE MONTREAL	
BUREAU D'ARCHITECTURE	
DIVISION D'ARCHITECTURE	
Tract Préliminaire	
INSTITUT DU CADRE	
RÉLEVÉ	
PROJ. NO	DESIGN NO
100	1000
ANNÉE 27 1884	ÉCHELLE
1:100	1/2" = 1'-0"
PROJETÉ	ÉCHÉLONNÉ
1/2" = 1'-0"	1/2" = 1'-0"





ÉLEVATION SUD LA ROULLE

LEGENDE

- Fenêtre à remplissage
- Fenêtre à remplissage

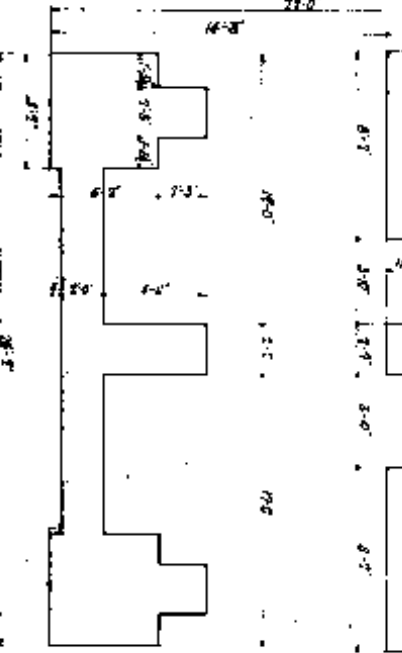
TRACÉ DÉFINITIF

VILLE DE MONTRÉAL			
DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS			
INSTITUT DU BÂTIMENT			
PROJET			
INDIC. NO.	DESIGN. NO.	1004	ÉCHELLE
1004	1004		1/50
DATE DE TRAVAIL			
1917			
APProuvé par			
[Signature]			
DATE			
1917			

Hôtel du Diam

Maisonnette

COUPE ABBRÉGIÉE D'ÉLECTRIFICATION FILAIRE

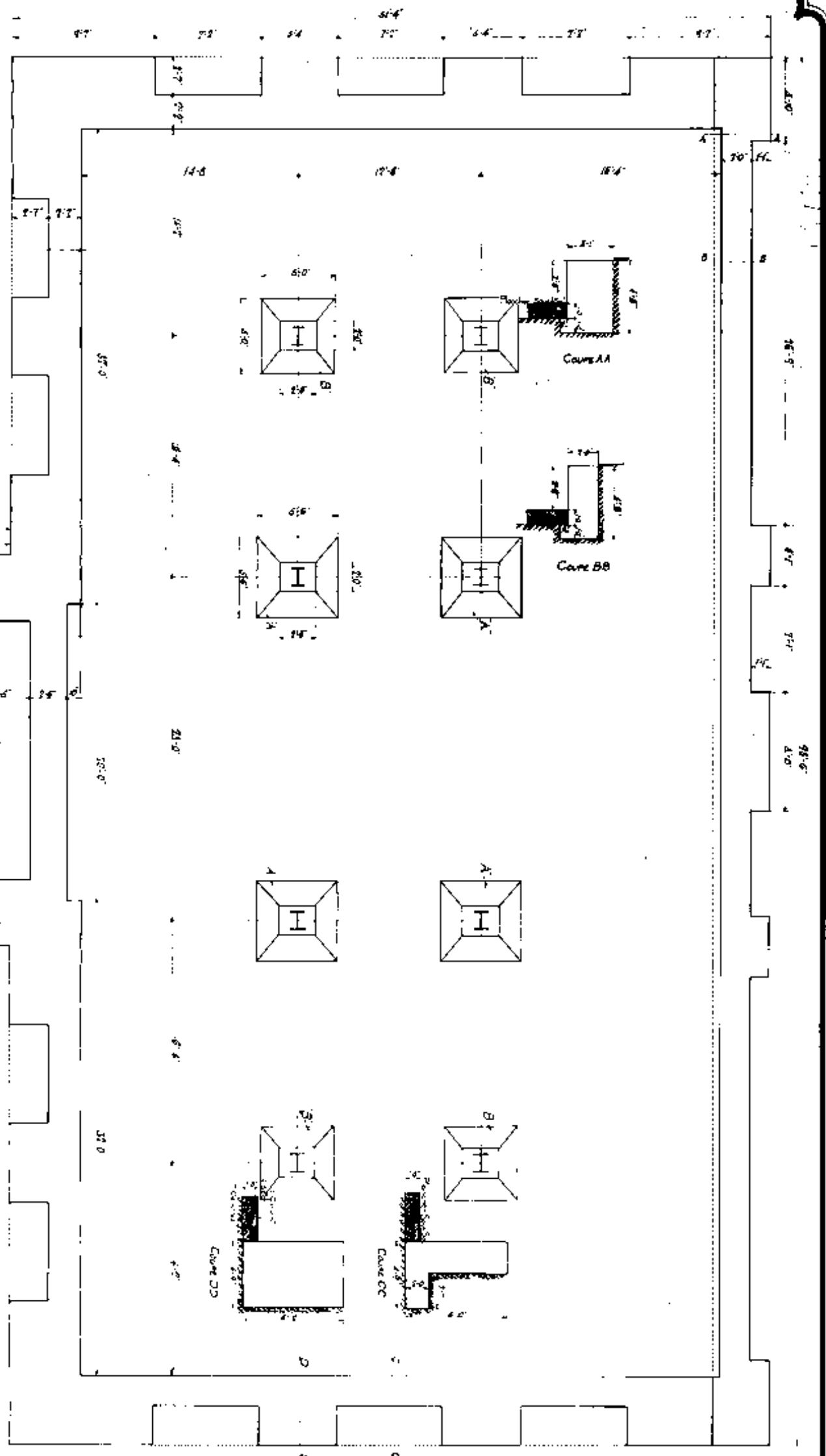


FONDATIONS

FOUILLE 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

C. Dujardin, Architecte.

Recherches géologiques





Entre le béton et le numérique :

Des modèles pour les bibliothèques du 21^{ème} siècle

Marie D. Martel

Conseillère en ressources documentaires
Direction associée - Bibliothèques
Direction Culture et patrimoine
Ville de Montréal

Touria Fadaili

Bibliothécaire
Direction associée - Bibliothèques
Direction de la culture et du patrimoine
Ville de Montréal

Mylene Gauthier

Conseillère culture et bibliothèques
Service de la culture
Ville de Québec

4 mai 2012



Programme de l'exposé

Contexte

1. Des modèles et des projets

- Tiers lieu
- Idea Store
- Learning Centre
- YouMedia
- SESC
- FAB LAB

2. Méta-modèle de la bibliothèque du 21^{ème} siècle

3. L'église recyclée en bibliothèque

Contexte





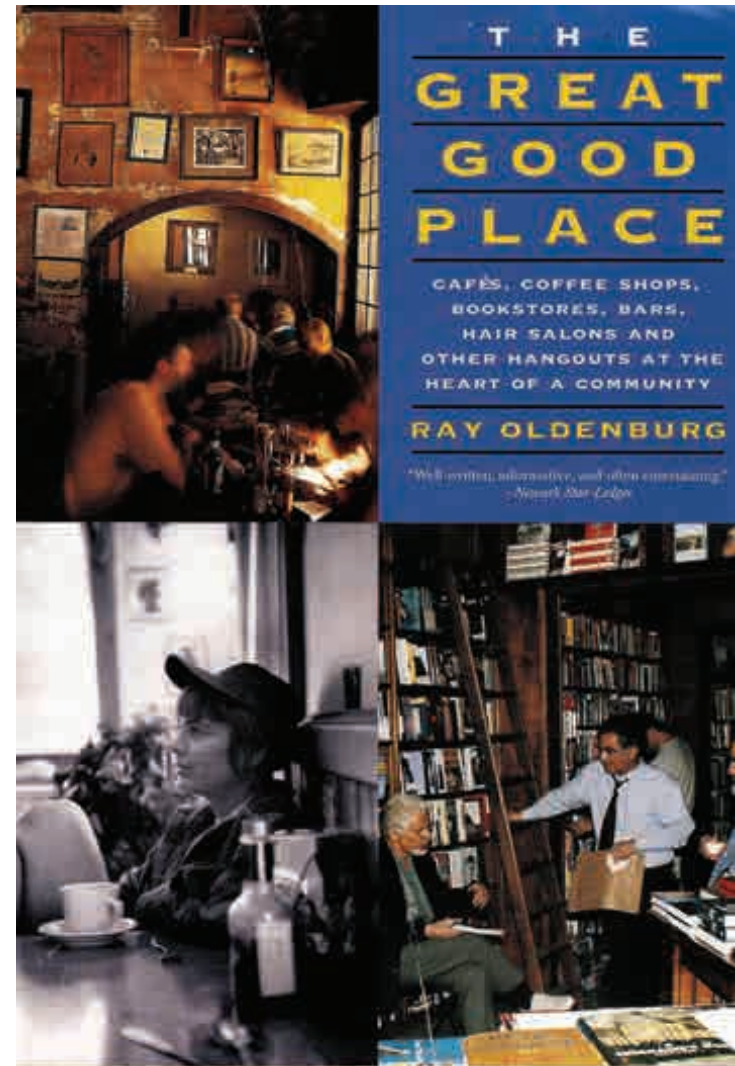
1. Des modèles et des projets

Les tiers lieux

Tiers lieux : définition

«The third place is a generic designation for a great variety of public places that host the regular, voluntary, informal, and happily anticipated gatherings of individuals beyond the realms of home and work »

Ray Oldenburg



Tiers lieu : caractéristiques

1. Un terrain neutre
2. Nivelles les différences entre les gens
3. La conversation
4. Accessible et accommodant

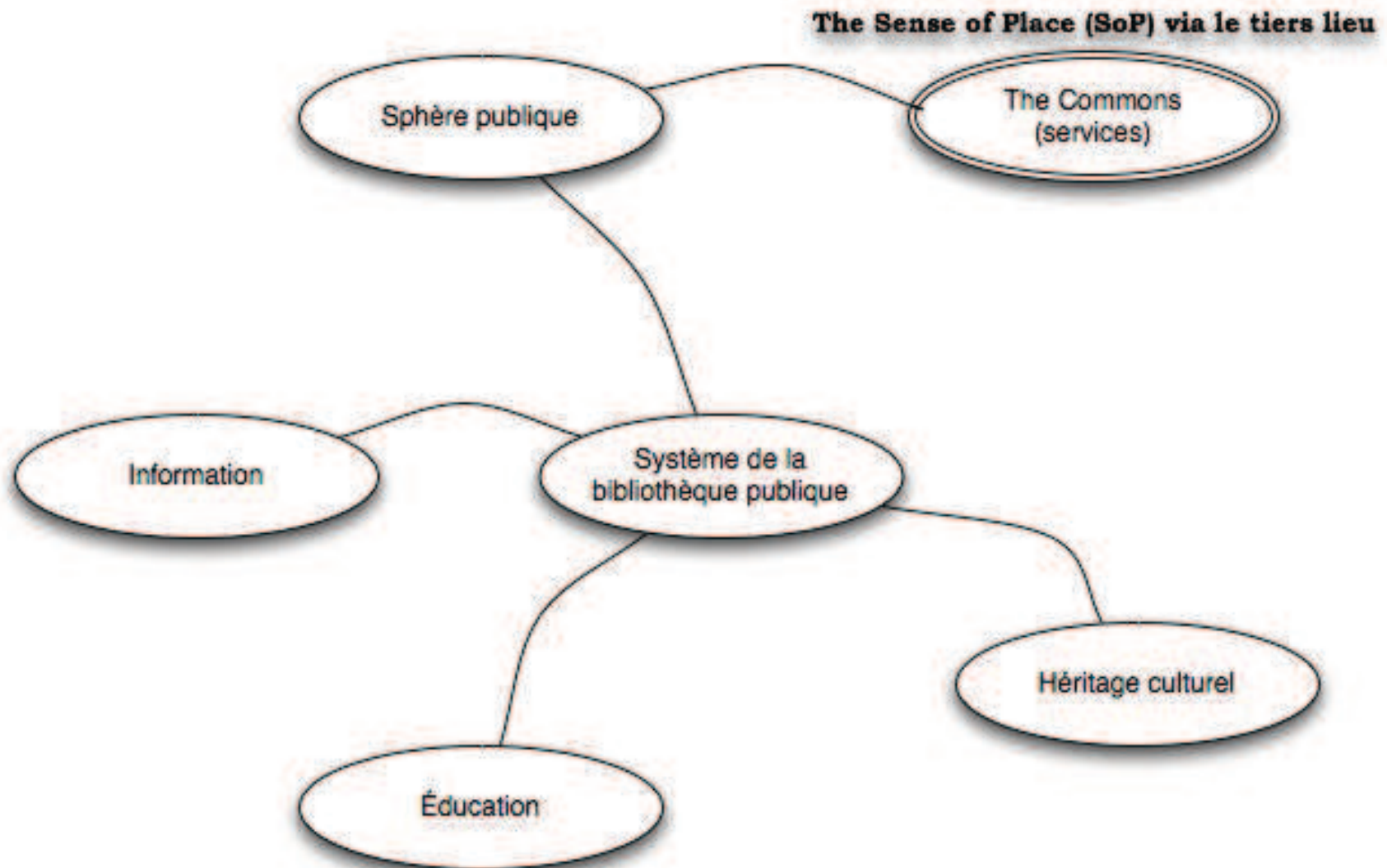


Tiers lieu : caractéristiques

5. Créateur de communauté
6. Facile et accueillant
7. L'expérience
8. Un second chez-soi



Le système de la bibliothèque publique





Library Concept Center



Café et conversation

Library Concept Center, Delft

Source : <http://www.flickr.com/photos/shifted/2341498809/>





Un second chez-soi





Expérience ludique et technologique





Expérience sensorielle



Expérience sensorielle



Marketing et ciblage (zoning)



Les Idea Stores

Source : <http://www.flickr.com/photos/layant/3056227877/in/photostream>

Idea Store: définition

« Idea Store est un nouveau concept de bibliothèque, ouvertes sept jours sur sept, en libre-service, avec crèche et café, combinant services d'informations, de formation continue, de rencontres et de loisirs au cœur du quartier de Tower Hamlet à Londres. »

Wikipédia



Idea Store : caractéristiques

1. Modèle “boutique”
2. Emplacement stratégique
3. Plus qu'une bibliothèque :
Grande diversité d'activités
4. Un lieu de socialisation
5. Une image renouvelée



Modèle « boutique »



Source : <http://www.flickr.com/photos/mariedmartel/sets/72157627056533513/with/5931677840/>

Modèle « boutique »



<http://www.flickr.com/photos/lavant/3056136493/in/photostream>

Modèle « boutique »



Source : <http://www.flickr.com/photos/helenk/65037687/>



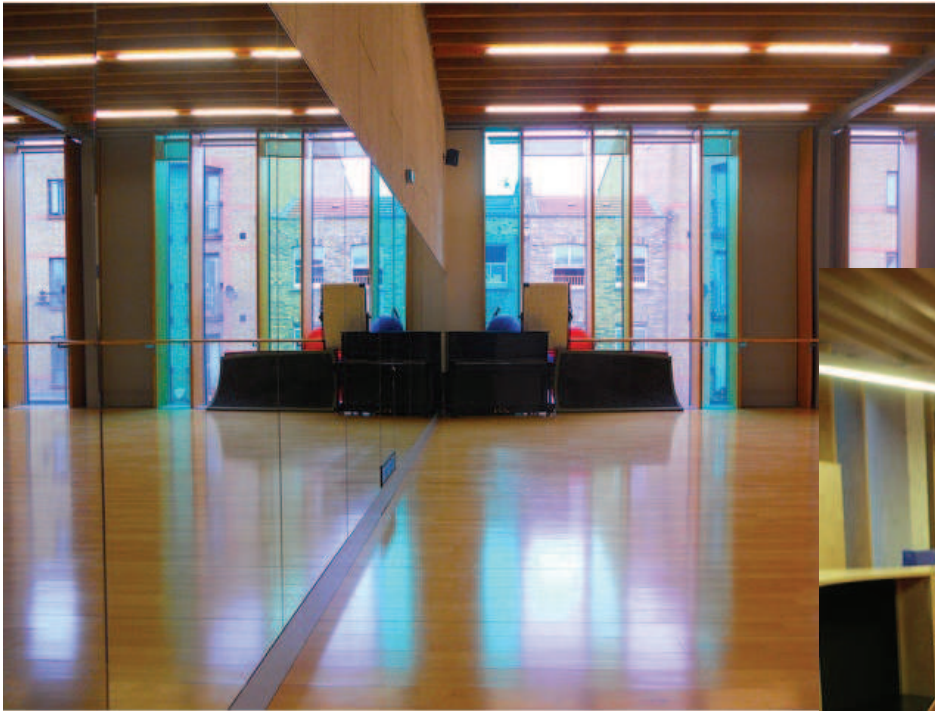
Source: <http://www.flickr.com/photos/mariedmartel/5931619264/in/set-72157627056533513>

Emplacement stratégique



Source: <http://www.flickr.com/photos/mariedmartel/5931677840/in/set-72157627056533513/>

Plus qu'une bibliothèque !



Cours de danse, de yoga

Grande diversité d'activité



Plus qu'une bibliothèque !



Les Learning Labs



Un lieu de socialisation



<http://www.flickr.com/photos/layant/3056852654/in/photostream>



Source: <http://www.flickr.com/photos/mariedmartel/sets/72157627056533513/with/5931619264>



Les Learning Centres

InQbate - University of Sussex

http://www.flickr.com/photos/shu_learning_spaces/4270990180/in/photostream

Learning Centre : définition

- Terme difficile à traduire : centre d'apprentissage, de formation, d'acquisition de connaissances
- Origine universitaire
- Des synonymes: Learning hub, Learning lab, Learning common, Discovery center, Carrefour de l'information, etc.



Dublin City University

Source :

<http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/1933670049/in/set-72157600082659997/>

Learning Centre : définition

Bibliothèque publique :

lieu d'apprentissage tout au long de
la vie



Bibliothèque Raymond-Lévesque

Learning centre : caractéristiques

1. Espace ouvert et accessible à tous
2. Flexible, évolutif dans le temps
3. Polyvalent, multifonctionnel
4. La Technologie est omniprésente, ambiante
5. Un lieu de socialisation, de collaboration
6. Approche orientée vers l'utilisateur



Glasgow Caledonian University

<http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/146799776/in/set-72157600086195383/>

Ouverture, accessibilité



Salon numérique - Champs libres, Rennes



<http://www.flickr.com/photos/layant/with/2470848101/>

Flexibilité



Saltire centre, Glasgow Caledonian University

<http://www.flickr.com/photos/jiscfonet/146799628/in/set-72157600086195383/>

Flexibilité



Glasgow Caledonian University

Source : <http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/146799532/in/photostream>

Polyvalence



Travail en groupe

Détente

Glasgow Caledonian University

Source : <http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/146799939/in/set-72157600086195383>

Polyvalence



Glasgow Caledonian University

Source : <http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/146799939/in/set-72157600086195383>

Polyvalence



Des salles fermées

Bibliothèque Raymond-Lévesque

<http://www.flickr.com/photos/mariedmartel/5756652001/in/set-72157626800237776>



Rolex Learning Center

<http://www.flickr.com/photos/nnova/4455119262/in/photostream>

Technologie omniprésente



Dublin City University

Source : <http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/1933670049/in/set-72157600082659997/>

Technologie omniprésente



Lelystad – Pays-bas

<http://www.flickr.com/photos/mortnogmette/4979695156/in/photostream/>

Socialisation, collaboration



Saltire Centre, Glasgow caledonian university

<http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/146799628/in/set-72157600086195383/>

Socialisation, collaboration



Saltire Centre Glasgow caledonian university

Source: <http://www.flickr.com/photos/iiscinfonet/146800728/in/set-72157600086195383/>

Socialisation, collaboration



University of Cumbria

<http://www.flickr.com/photos/jiscinfonet/382720207/in/set-72157600086195383>



Les YOUmedia

YOUmedia : définition

1. Un espace pour se rassembler
2. Des mentors pour accompagner les jeunes
3. Un apprentissage basé sur les intérêts
4. La recherche pour enrichir la programmation et répondre aux besoins des jeunes
5. Des partenaires du milieu qui œuvrent en collaboration

Source:

<http://mediagallery.usatoday.com/New+library+a+digital+space+for+teens/G2818>



YOUmedia : caractéristiques

1. Zone pour le « hanging out »
2. Zone pour le « messing around »
3. Zone pour le « geeking out »
4. Environnement technologique
5. Ambiance favorable à l'appropriation
6. Mobilité et flexibilité

Source:

<http://mediaallerv.usatoday.com/New+library+a+digital+space+for+teens/G2818>





Zone pour le « hanging out »

Source:<http://mediagallery.usatoday.com/New+library+a+digital+space+for+teens/G2818>
<http://www.flickr.com/photos/shifted/3760722098/in/photostream/>

Zone pour le
« messing around »



Source: <http://mediagallery.usatoday.com/New+library+a+digital+space+for+teens/G2818>

Zone pour le
« geeking out »



Source :

<http://mediagallery.usatoday.com/New+library+a+digital+space+for+teens/G2818>
<http://www.flickr.com/photos/shifted/3760722098/in/photostream/>



Children Discovery Center



Les SESC

Les SESC : Définition

Organisation culturelle Brésilienne, offrant des programmes d'arts, de loisirs et de sport, des programmes éducatifs et des services sociaux de proximité.

Disposant d'un imposant parc d'équipements sportifs et culturels accessibles et inclusifs, l'organisme possède également sa propre chaîne de télévision éducative et culturelle ainsi que des radios communautaires.

Les SESC : caractéristiques

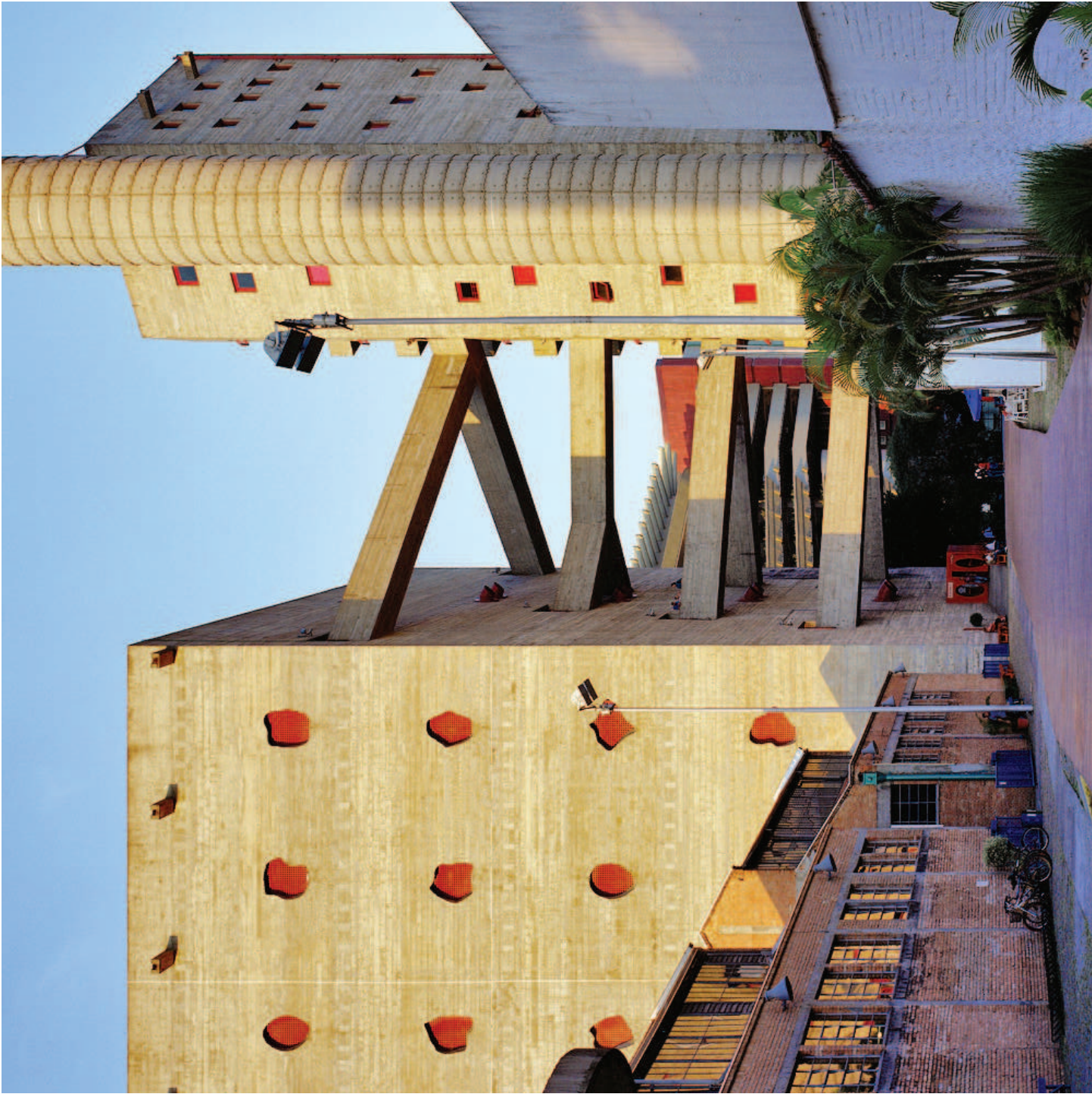
Le SESC pose une question contemporaine :

Qu'est-ce que le temps libre ?



SESC : Présence architecturale marquée



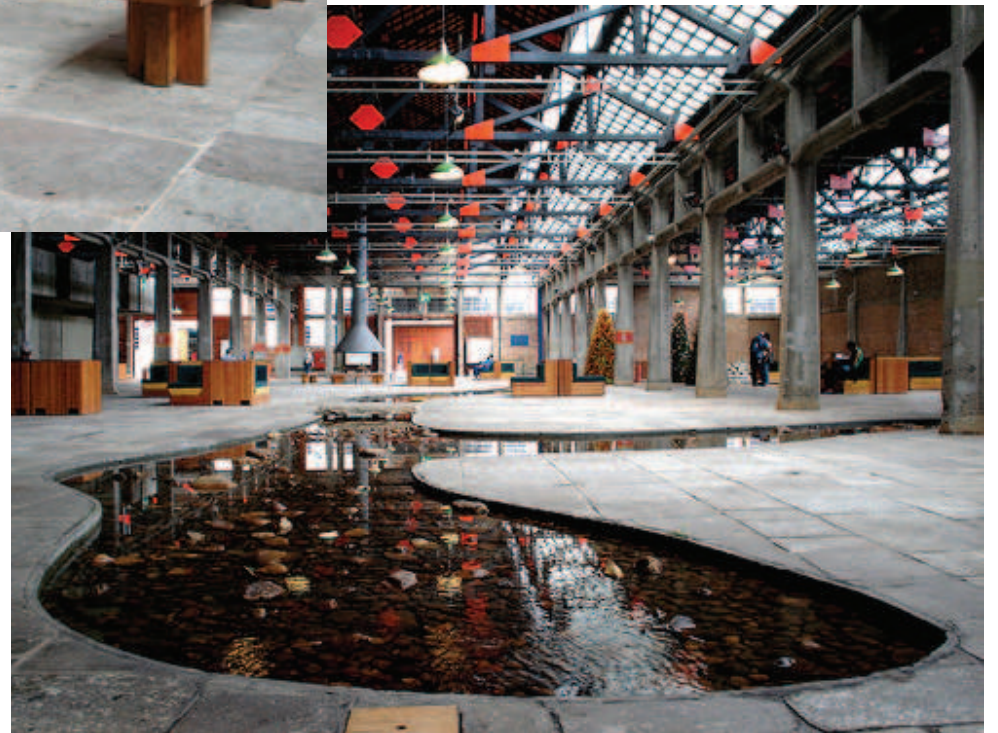






SESC:

Lieux de rencontre
et de découvertes



SESC: Des bibliothèques



SESC: Des bibliothèques







Des services mobiles

SESC : des fab lab et des hackerspaces



SESC : Culture internationale accessible



SESC: Des équipements culturels



SESC : Des services et des programmes sociaux



SESC: des allures de stations balnéaires qui favorisent la détente





Fab Lab et Hackerspace

Fab Lab et Hackerspace : définition

Espaces communautaires de création, de pratique et de partage de connaissances



LOGO FAB LAB



Fab Lab : caractéristiques

1. La découverte
2. L'éducation
3. Le prototypage rapide
4. La production locale
5. L'innovation et l'invention



Hackerspace : caractéristiques

1. Accueillent
2. Favorisent la rencontre
3. Supportent le développement des compétences
4. Partagent à la communauté





2. Un méta-modèle pour la bibliothèque du 21^{ème} siècle

Attention !

- Des modèles d'inspiration
- Il ne s'agit pas de franchise!
- Le succès dépend de la concordance du modèle avec les besoins et les réalités locales.

Huit stratégies

1. La socialisation
2. La formation -> « *doing centers* »
3. La collaboration
4. L'expérience -> *la gamification*
5. La technologie
6. La mobilité
7. La flexibilité
8. Le développement durable





3. L'église recyclée en bibliothèque

Les églises
ont été des lieux :

Les bibliothèques du 21^e siècle
sont des lieux :

d'appartenance	→	d'identité
de rassemblement	→	de rencontre
de parole	→	d'échange
De communion	→	communautaires
symboliques	→	significatifs
de rituels	→	habituels
les plus fréquentés	→	les plus fréquenté des lieux culturels

Défis

Surmonter les idées préconçues :

Les allures de bibliothèque
monastique et de conservation

Le sermon : passer de l'austérité à la
convivialité

Le sacré : inviter tous les publics (et
surtout les néo-Québécois)

L'équilibre entre le rappel des
anciennes fonctions et les usages
actuels





Marie D. Martel

Conseillère en ressources documentaires
Direction associée - Bibliothèques
Direction Culture et patrimoine, Ville de Montréal
marie.d.martel@ville.montreal.qc.ca

Touria Fadaili

Bibliothécaire
Direction associée - Bibliothèques
Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal
touria.fadaili@ville.montreal.qc.ca

Mylene Gauthier

Conseillère culture et bibliothèques
Service de la culture, Ville de Québec
mylene.gauthier@ville.quebec.qc.ca

4 mai 2012